

- Création
 Mise à jour

PROFIL INVESTISSEUR 'PERSONNE MORALE'

En application des articles L533-13-I et L 561-6 du Code Monétaire et Financier. Chiffres issus des derniers comptes consolidés ou à défaut, des comptes sociaux tels que publiés.

INVESTISSEUR

Raisons sociale : **HIGHSKILL** Date de création : **12/10/2022**
Forme juridique : **12 - STE PAR ACTION SIMPLIFIE** Secteur d'activité : **37 - Services aux entreprises**
Représentant Société : **MONSIEUR MOHAMED ELLOUZE** Né le : **21/08/1981**
Nom Prénom du signataire du document : **MOHAMED ELLOUZE** Holding : **NON**
Statut Représentant société : **6 - PRESIDENT APPOINTE** Propriétaire des murs : **AUTRES**
Profil Investisseur : **CREATION < 3 ANS** Chiffre D'affaires : **0 KE** Total du Bilan : **0 KE**
Actifs Mobilisables de l'entreprise (liquidités + Valeurs mobilières de placement) : **0 KE**
Résultats en KE : Année N **0 KE** Année N-1 **0 KE** Effectif Global : **12**
Nombre de cadres : **12** Masse Salariale Globale : **0 KE** Masse Salariale des Cadres : **0 KE**

OBJECTIFS

Objectif 1 : **GESTION RESS. HUMAINES**

Expérience des marchés financiers (1) :

Profil de Gestion des excédents de trésorerie, adapté à l'Entreprise (2) :

Vous appartenez à la catégorie des clients « non professionnels » des marchés financiers.

GESTION DE LA TRESORERIE

JUSTIFICATION DU CONSEIL EN INVESTISSEMENT DES EXCEDENTS DE TRESORERIE	KE
ACTIF MOBILISABLE (liquidités + valeurs mobilières de placement)	+ 0
4 mois de traitements salaires hors charges sociales	- 0
	= 0
EXCEDENTS DE TRESORERIE A INVESTIR	0
Quotité minimale conseillée d'investissement sans risque ou risque faible à retrancher aux excédents de trésorerie : Si expérience des marchés financiers : 40% pour une gestion dynamique, 55% pour une gestion équilibrée, 70% pour une gestion prudente Si sans expérience des marchés financiers : 60% pour une gestion dynamique, 70% pour une gestion équilibrée, 80% pour une gestion prudente	
Montant maximal pouvant être investi en FCP à risque modéré ou fort :	= 0
Dont déjà investi en FCP à risque modéré ou fort	0
SOLDE DISPONIBLE maximal	= 0
pour un investissement par versement unique ce jour en FCP à risque modéré ou fort	
Versement unique par cash ou réemploi décidé ce jour à investir en FCP monétaire ou à risque faible pour un montant de	0
Montant annuel des versements périodiques décidés ce jour à investir en FCP monétaire ou à risque faible pour un montant de	0
Versement unique par cash ou réemploi décidé ce jour à investir en FCP à risque modéré ou fort pour un montant de	0
Montant annuel des versements périodiques décidés ce jour à investir en FCP à risque modéré ou fort pour un montant de	0

Les investissements à risque modéré ou fort sont conseillés pour un investissement de 5 ans ou plus

BENEFICIAIRES EFFECTIFS DE L'OPERATION

Identification du bénéficiaire effectif selon les dispositions légales liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (article L.561-5 du Code Monétaire et financier)

A- Si la personne morale est une société :

La société est elle contrôlée par un ou plusieurs associés détenant, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote de la Société ? : **OUI**
Des personnes physiques exercent-elles, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés (exemples : membre du Directoire, du Conseil de surveillance, du Conseil d'administration, mandataires sociaux...) : **NON**

B- Si la personne morale est un association ou une fondation :

Une ou plusieurs personnes physiques sont elles titulaires de droits portant sur 25% au moins des biens de la personne morale, ou ont-elles vocation, par l'effet d'un acte juridique, à le devenir ? : **NON**

C- Identification des bénéficiaires effectifs de l'opération :

Les bénéficiaires effectifs doivent être justifiés par les statuts ou par les annexes N°2033-F ou N°2059-F du bilan, ou tout autre document probant. La copie d'un justificatif d'identité doit être jointe pour chacun des bénéficiaires effectifs, si la date de naissance n'apparaît pas sur le document justifiant leur identification.

Civilité	Nom / Raison sociale	Prénom	Date de naissance
MONSIEUR	ELLOUZE	MOHAMED	21/08/1981

L'un des bénéficiaires est-il bénéficiaire effectif indirect ? OUI



Les données personnelles recueillies dans ce document sont traitées par UFRIFRANCE PATRIMOINE, filiale du Groupe Union Financière de France (Groupe UFF) sis au 32 avenue d'Iéna 75116 Paris, en sa qualité de responsable de traitement. Elles sont collectées pour les finalités et fondements relatifs à l'exécution des mesures précontractuelles et/ou contractuelles, nécessaires au traitement de votre demande de souscription de contrat, et à la gestion de notre relation contractuelle ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires notamment, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données pourront également être traitées dans le cadre de la poursuite des intérêts légitimes d'UFRIFRANCE PATRIMOINE, en particulier pour la gestion et le suivi des activités via des études statistiques, la satisfaction clients, les réclamations et demandes d'informations et la réalisation des opérations de prospections commerciales.

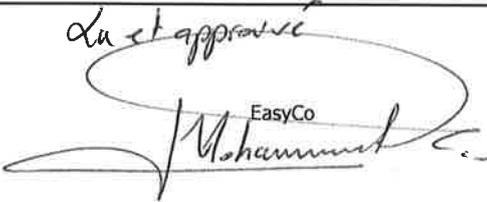
Les informations recueillies dans ce document ont un caractère obligatoire pour le traitement de votre demande de souscription afin de vous proposer les produits les mieux adaptés à votre situation. A défaut de réponse, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande.

Dans le cadre strict des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, elles pourront être transmises aux autres entités du Groupe Union Financière de France, ses prestataires, partenaires, sous-traitants, éventuellement situés dans des pays en dehors de l'Union Européenne, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre la gestion des opérations ainsi qu'à toute autorité administrative ou judiciaire pour le respect des obligations légales ou réglementaires.

Sauf dispositions légales contraires, ces informations seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle ainsi que cinq ans après son terme.

Par ailleurs, les traitements de données à caractère personnel que nous mettons en œuvre peuvent entraîner une prise de décision automatisée. Certaines des informations collectées sont, en effet, utilisées pour réaliser un score afin de déterminer votre profil de risque, dans le cadre de l'analyse de votre dossier. Ce traitement vise à réaliser l'adéquation du conseil. Ce score est susceptible d'aboutir à une décision automatique. En cas de refus, vous pouvez solliciter un entretien avec une personne habilitée à procéder à un réexamen de votre dossier.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement européen 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la limitation des traitements, d'opposition au traitement des données vous concernant pour des raisons tenant à votre situation, de réclamation auprès de la CNIL et d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer vos droits ou obtenir la liste des informations complètes sur la protection de vos données en écrivant à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante donnees_personnelles@uff.net ou Groupe Union Financière de France, Service des Données Personnelles, 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16. Ces informations sont également consultables sur le site internet www.uff.net rubrique « données personnelles ».

CED / CE	DIRECTION ENTREPRISE / AGENCE	Fait à PARIS le 09/12/2022 .
Nom MANON TOUZART	Nom PRIOUX MAUD	Signature du représentant société ou de son délégué précédée de la mention « lu et approuvé »
Code 2106644F	Code 0700628C	
Signature 	Signature	<i>lu et approuvé</i>  EasyCo



CODE MONETAIRE ET FINANCIER

ARTICLE L. 561-5

- I Avant d'entrer en relation d'affaires avec leur client ou de l'assister dans la préparation ou la réalisation d'une transaction, les personnes mentionnées à l'article L.561-2 identifient leur client et, le cas échéant, le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires par des moyens adaptés et vérifient ces éléments d'identification sur présentation de tout document écrit probant.
- Elles identifient dans les mêmes conditions leurs clients occasionnels et, le cas échéant, le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires lorsqu'elles soupçonnent que l'opération pourrait participer au blanchiment des capitaux ou au financement du terrorisme ou, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, lorsque les opérations sont d'une certaine nature ou dépassent un certain montant.
- II Par dérogation au I, lorsque le risque de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme paraît faible et dans des conditions fixées par décret en Conseil d'état, il peut être procédé uniquement pendant l'établissement de la relation d'affaires à la vérification de l'identité du client et, le cas échéant, du bénéficiaire effectif.
- III Les personnes mentionnées au 9° de l'article L.561-2 satisfont à ces obligations en appliquant les mesures prévues à l'article L.561-13.
- IV Les conditions d'application des I et II du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

ARTICLE L. 561-6

Avant d'entrer en relation d'affaires avec un client, les personnes mentionnées à l'article L.561-2 recueillent les informations relatives à l'objet et à la nature de cette relation et tout autre élément d'information pertinent sur ce client.

Pendant toute sa durée et dans les conditions fixées par décret en Conseil d'état, ces personnes exercent sur la relation d'affaire dans la limite de leurs droits et obligations, une vigilance constante et pratiquent un examen attentif des opérations effectuées en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec la connaissance actualisée qu'elles ont de leur client.

ARTICLE L.533-13 I

En vue de fournir le service de conseil en investissement ou celui de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement s'enquêtent auprès de leurs clients, notamment leurs clients potentiels, de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement, ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs d'investissement, de manière à pouvoir leur recommander les instruments financiers adaptés ou gérer leur portefeuille de manière adaptée à la situation.

Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations requises, les prestataires s'abstiennent de leur recommander des instruments financiers ou de leur fournir le service de gestion de portefeuille pour compte tiers.

CATÉGORISATION DU CLIENT

En application de la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers, UFIFRANCE PATRIMOINE est tenue de classer ses clients dans l'une des catégories suivantes : « Client non professionnel », « Client professionnel », et d'en informer ses clients.

La catégorisation de la clientèle permet d'instaurer des niveaux de protection différents en fonction des connaissances et de l'expérience des clients sur les instruments et services financiers. Le plus haut niveau de protection est accordé au client non professionnel.

La politique d'UFIFRANCE PATRIMOINE conduit à considérer ses clients comme « Client non professionnel » pour les services d'investissement proposés. Cette catégorie vous offre le meilleur niveau de protection et une meilleure qualité de service.

Cette catégorisation sera maintenue pour tous les nouveaux produits proposés par UFIFRANCE PATRIMOINE. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à changer de catégorie, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par écrit remis en mains propres. Toutefois, UFIFRANCE PATRIMOINE n'est pas tenue d'accéder à cette demande.

- (1) Expérience des marchés financiers : Vous détenez depuis plus de 5 années des supports d'investissement soumis aux variations des marchés financiers (actions ou obligations), en direct ou via des OPCVM, FCP ou unités de compte d'un contrat d'assurance vie
- Sans expérience des marchés financiers : Vous n'avez jamais détenu, ou détenez depuis moins de 5 années, des supports d'investissement soumis aux variations des marchés financiers (actions ou obligations), en direct ou via des OPCVM, FCP ou unités de compte d'un contrat d'assurance vie
- (2) Sécuritaire : Vous n'acceptez de prendre aucun risque en capital et vous vous satisfaites, en contrepartie, d'un rendement faible.
- Prudent : Vous n'acceptez de prendre que de faibles risques en capital et vous vous satisfaites, en contrepartie, d'un rendement modéré.
- Équilibré : Vous acceptez de prendre des risques modérés en capital et vous recherchez, en contrepartie, un rendement significatif.
- Dynamique : Vous acceptez de prendre des risques forts en capital et vous recherchez, en contrepartie, un rendement important.

